



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la modification d'une norme d'implantation pour un chenil – règlement relatif au zonage.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-adjointe de la Municipalité de L'Ascension, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil a adopté la modification au règlement numéro 2000-348 relatif au zonage. Le projet de règlement numéro 2026-575 et intitulé « **Règlement numéro 2026-575 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 13 octobre 2026 à 18h00** au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (entrée derrière la Bibliothèque Yves Meilleur) **L'objet de ce règlement a pour but de modifier les dispositions du chapitre 4 – normes d'implantation pour un chenil – soit implantation à 300 mètres d'une habitation autre que celle du propriétaire plutôt qu'à 500 mètres.**
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30 ou sur le site Web de la municipalité sous l'onglet « administration – règlements et politique – projet de règlement ».

Une demande valide oblige la municipalité à tenir un registre et, potentiellement, un scrutin référendaire pour la ou les zones concernées. Les conditions pour avoir le droit de signer une demande seront expliquées lors de la consultation publique et précisées dans un prochain avis public.

4. Le projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
5. Que le projet de règlement s'applique aux zones démontrées au plan ci-bas.

